

BOUFFIOULX - 43^e FETE DE LA POTERIE



LA GRANGE AUX POTIERS asbl - COMMISSION ARTERRE

REGLEMENT DE PARTICIPATION

La participation d'un artiste/artisan à « **Festiv'ArTerre** » 2012 n'est possible que sur inscription et après confirmation écrite des organisateurs. L'inscription est gratuite.

Tout désistement sera signalé le plus tôt possible. Tout artiste/artisan ayant omis de prévenir les organisateurs de l'annulation de son inscription ne sera plus invité l'année suivante.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une demande d'inscription sans devoir se justifier. Ces décisions seront sans appel. Toute œuvre portant atteinte à la moralité sera écartée.

L'artiste/artisan accepte sans réserve, les clauses de ce règlement. La responsabilité des organisateurs, de quelque manière que ce soit : vol, détérioration, accident, etc. ne pourra être mise en cause.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité tant du chef des artistes/artisans que du chef des commerçants ou autres accueillants. L'artiste/artisan s'assurera donc en conséquence, s'il le souhaite et de sa propre initiative.

- **Pour les artistes/artisan travaillant dans la rue :**

1. Chaque artiste/artisan veillera à prévoir son matériel de travail. Aucun support ne sera fourni.
2. Après déchargement le véhicule de chaque artiste/artisan sera obligatoirement garé sur un parking prévu afin de dégager les rues et ruelles fermées à la circulation. (Voir note logistique ultérieure => carte laissez-passer, une signalisation spécifique vous indiquera le lieu de parking).
3. Chaque artiste/artisan ne présentera que des œuvres personnelles. Toute revente de travaux non personnels est interdite.
4. Les artistes/artisans seront présents au maximum, durant la manifestation, le samedi (de 14h00 à 20h00) et le dimanche (de 14h00 à 20h00) et présenteront au public leur technique artistique à travers des démonstrations. Le but de cet événement est la rencontre du public avec l'artiste/artisan.

- **Pour les artistes exposants :**

Dans la mesure du possible, chaque artiste/artisan pratiquera sur place sa technique d'expression. Cet aspect constitue un important critère de sélection.

1. Les emplacements pour les lieux de démonstration et d'exposition seront attribués par les organisateurs et communiqués aux artistes/artisans intéressés.
2. **Un nombre maximum de 5 œuvres à exposer a été défini selon format et suivant le lieu d'exposition (plus ou moins 3 m d'occupation).**

3. Après accord, l'artiste/artisan se mettra en rapport avec le commerçant ou l'accueillant désigné afin de déterminer un planning. **Il se chargera lui-même du montage et du démontage. Aucun matériel ne sera fourni, sauf cimaises, dans des lieux bien définis.** (Voir note logistique ultérieure) => Pour les personnes n'ayant pas de matériel d'accrochage, celui-ci sera vendu sur place.
4. Sur les lieux communs d'exposition, un système de permanence sera organisé.
5. Chaque artiste/artisan ne présentera que des œuvres personnelles. Toute revente de travaux non personnels est interdite.
6. Les artistes/artisans seront présents, durant la manifestation, le samedi (de 14h00 à 20h00) et le dimanche (de 14h00 à 20h00) et présenteront au public leur technique artistique à travers des démonstrations et initiations. Le but de cet événement est la rencontre du public avec l'artiste/artisan.
7. Après déchargement, le véhicule de chaque artiste/artisan sera **obligatoirement** garé sur un parking prévu afin de dégager les rues et ruelles fermées à la circulation. (Voir note logistique ultérieure).
8. Un sandwich et des boissons vous seront offertes le samedi et le dimanche pour les artistes/artisans travaillant sur place et inscrits.

Les bulletins d'inscription doivent parvenir à la personne ressource:

La Grange aux Potiers asbl
Festiv' Arterre c/o Stéphanie Dubois
Rue E. Hermant n°20 - 6200 Bouffioulx (Belgique)
Tél. : +32 (0)479/88 20 49 (à partir de 18h00)
Mail : info@arterre.be
Site : www.arterre.be

Les demandes seront classées en fonction de la date de réception du bulletin d'inscription.

Date clôture des inscriptions : **le 10 juin 2012**